

Cahier des charges pour le diagnostic éclairage de locaux.

Il comporte 5 points principaux :

1- Diagnostic physique des locaux

- Détermination des propriétés optiques des revêtements, des vitrages et des occultations.
- Relevés géométriques (hauteurs sous plafond, hauteur, largeur, dimensions des fenêtres, espacements des luminaires, etc.)

2- Diagnostic éclairage artificiel

- Notation des types de luminaires.
- Détermination des sources lumineuses.
- Evaluation des puissances installées.
- Evaluation du niveau de vieillissement des installations.
- Repérage des commande et évaluation des consommations.
- Mesure des éclairagements et des luminances.
- Mesures chromatiques.
- Compilation des résultats et appréciation de la qualité de l'installation.

3- Diagnostic éclairage naturel.

- Choix d'une journée avec un climat lumineux approprié pour les mesures
- Sélection des points de mesure.
- Caractérisation de la performance des prises de jour.
- Mesures chromatiques.
- Evaluation des performances lumineuses.
- Evaluation du contrôle de l'éblouissement.

- Evaluation des fréquences d'utilisation de l'éclairage artificiel.

4- Enquête du niveau de satisfaction de l'éclairage.

- Interview d'un gestionnaire à partir d'un protocole d'interview.
- Interview d'un utilisateur à partir d'un protocole d'interview.

5- Résultat et proposition d'actions.

- Evaluation des coûts d'investissement,
- Evaluation des consommations et économies réalisées,
- Impact sur les émissions de gaz à effet de serre